Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le Publiée le
ID : 085-218502185-20260924-DELCM24092026A-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 2026

Date de convocation : **18/09 /2026**

Date d'affichage : 18/09/2026

En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 02
Votants : 17

Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-six
Le trente juillet à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM, CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET Géraldine, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :MME BARRETEAU Gladys (arrivée à 20h57 n'a pas pris part au vote)
Absent : M NÉAU Pierre

Madame Myriam ROBIN a été élue secrétaire de séance.

DON AUX COMMUNES SINISTRÉES DE GIRONDE DURANT LES INCENDIES ESTIVAUX DE 2026

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 30 juillet 2026, les élus présents avaient donné leur accord de principe pour faire un don en solidarité avec les communes de Gironde touchées par des incendies durant l'été 2026. Il faut donc définir l'association nationale qui prendra ce don en charge afin de le redistribuer aux communes touchées mais aussi fixer le montant de ce don.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** la Protection Civile agissant à la demande de l'Association des Maires de France pour recevoir ce don

Puis **VOTE** à main levée le montant. M le Maire propose :

- 1 000 € receuille 4 voix
- 1 500 € receuille 4 voix
- 1 900 € (soit 1 € par habitant) receuille 9 voix
- **DECIDE** donc un versement de **1 900 €**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Myriam ROBIN

Mise en ligne le : 27/10/2026 15:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84496